

# *Château Lafitte*

## PRESS BOOK

Château Lafitte VS Château Lafite Rothschild

# Article du 07/09/2015 publié par Vincent Pousson, blogueur de Idées Liquides et Solides.

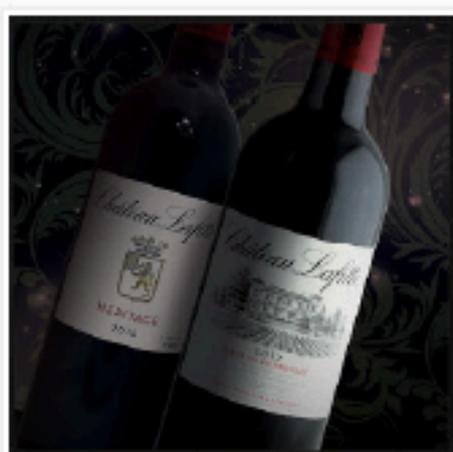
Lien de l'article :

<http://ideesliquidesetsolides.blogspot.com.es/2015/09/david-1-goliath-0.html?m=1>



lundi 7 septembre 2015

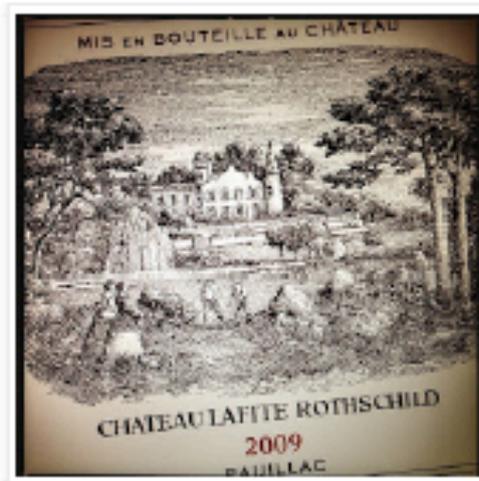
## David 1 - Goliath 0.



Cela peut sembler logique malgré l'inégalité des forces en présence, mais Philippe Mengin, le propriétaire de *Château Lafitte* vient de mettre la pâtée à ses concurrents (un rien mesquins) de *Lafite-Rothschild*. Après la Justice française, la Justice chinoise vient de lui donner raison: il a le droit de continuer d'utiliser le nom original de son domaine, nom qui remonte à deux cent cinquante ans.

Appelons un chat un chat, depuis des années, cette famille de Camblanes & Meynac était emmerdée par les avocats de *Lafite* dont le but était de leur interdire d'inscrire *Lafitte* sur leurs propres étiquettes.

Comme le rappelle le communiqué de Philippe Mengin, "la bataille en France avait déjà duré huit ans pour se terminer en 2008 par une victoire définitive de *Château Lafitte* devant la Cour de Cassation. Nonobstant cette décision, *Lafite-Rothschild* n'avait pour autant pas enterré la hache de guerre et avait intensifié ses procédures en Chine, tentant d'interdire l'accès de *Château Lafitte* à son principal marché. *Château Lafite Rothschild* avait en effet multiplié les actions afin d'empêcher *Château Lafitte* d'y déposer et d'y utiliser sa marque, allant jusqu'à contacter certains distributeurs en les menaçant de poursuites s'ils continuaient à commercialiser les vins de son adversaire et même en engageant une procédure judiciaire contre l'un d'entre eux".



Selon Philippe Mengin (ci-dessous avec son consultant Michel Rolland), l'Office des Marques de l'Administration chinoise d'Industrie et du Commerce (AIC) a autorisé l'enregistrement de la marque *Château Lafitte* en tant que marque déposée, malgré les oppositions formulées par *Château Lafite Rothschild*.

L'Administration chinoise a jugé :

- qu'il n'existait pas de similarité risquant d'entraîner la confusion des consommateurs entre les marques *Château Lafitte* et *Château Lafite-Rothschild*,
- que le *Château Lafite-Rothschild* ne pouvait pas bénéficier en Chine de la protection due à une marque notoire.

L'Administration Chinoise a ainsi débouté la société *Château Lafite-Rothschild* de son opposition au dépôt de la marque *Château Lafitte* en Chine."



# Article du 08/09/2015 publié par le magazine L'Express.

Lien de l'article :

[http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/chateau-lafite-rothschild-contre-chateau-lafitte-le-cru-de-pauillac-deboute-en-chine\\_1713710.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/chateau-lafite-rothschild-contre-chateau-lafitte-le-cru-de-pauillac-deboute-en-chine_1713710.html)

## Château Lafite-Rothschild contre Château Lafitte: le cru de Pauillac débouté en Chine

Actualité / Société / Justice / Vincent Bussière, publié le 08/09/2015 à 18:46 , mis à jour à 18:50

299 partages



Photo d'illustration. AFP/JEFF PACHOUD

Les autorités chinoises viennent de clore un nouvel épisode de la guerre que se livrent les deux millésimes bordelais. Château Lafitte, Propriété de Philippe Mengin, peut déposer sa marque en Chine et bénéficier de toutes les garanties qui y sont attachées. Malgré la guérilla tous azimuts déclenchée par le Premier Grand Cru de Pauillac.

[Exclusif] Sans appel possible. La décision rendue par l'office des marques de l'Administration chinoise de l'Industrie et du Commerce constitue un cinglant camouflet pour Château Lafite-Rothschild. Le 19 août dernier, après un peu plus de deux ans d'instruction du dossier, les autorités de l'Empire du Milieu ont en effet rejeté les demandes de la famille du même nom d'empêcher l'enregistrement dans ce pays de la marque Château Lafitte, un simple Côtes de Bordeaux qui ne figure dans aucun classement des crus girondins. Les attendus de cette décision, rendue publique le 4 septembre, sont sans indulgence pour Le Premier Grand Cru de Pauillac à un seul "t": Il n'existe aucune similarité entre les deux marques et donc aucun risque de confusion dans l'esprit des consommateurs chinois. Contrairement au vœu des Rothschild, le Lafitte avec deux "t" est comme en France une marque notoire, avec tous les droits et garanties attachées à un tel statut. Cette décision de l'administration chinoise signe donc l'épilogue d'une bataille judiciaire longue de douze ans entre les deux vignobles.

## "Aucun risque de confusion dans l'esprit des consommateurs chinois"

Comme [L'Express.fr l'avait déjà raconté en 2014](#), Château Lafite-Rothschild avait tenté d'empêcher la famille Mengin d'apposer la mention Lafitte sur les étiquettes de ses flacons. Après un arrêt de la Cour de cassation, la cour d'appel de Toulouse avait une fois de plus rejetée la demande de la famille Rothschild, en décembre 2008. Pour la Cour de cassation comme pour les magistrats bordelais, seul le critère de l'ancienneté de cette appellation pouvait départager les deux châteaux et décider lequel pouvait enregistrer et exploiter cette marque. Or, avec des mentions remontant à plus de 250 ans, le Lafitte avec deux "t" l'emportait sur celui de Pauillac, baptisé ainsi, mais avec un seul "t", au milieu du XIXème siècle.

Pour Philippe Mengin, cette victoire "incontestable", obtenue au prix de quelques centaines de milliers d'euros en frais de procédures, préluait un nouveau départ à l'international. Afin de limiter les risques de contrefaçons de ses millésimes et bouteilles, il décidait, à la fin 2013, de déposer la marque Château Lafitte en Chine. C'était sans compter avec une dernière chicane du Premier Grand Cru de Pauillac. Ce fleuron des Bordeaux a saisi l'occasion de relancer la guérilla: 24 heures avant l'extinction du délai de contestation de cet enregistrement, il déposait une demande de rejet en Chine. Sans aucun espoir d'obtenir gain de cause puisque Lafitte n'avait pas manqué de joindre des copies des jugements français dans son dossier. Davantage: fort de son entregent, la marque Lafite au seul "t" aurait même "menacé" certains importateurs et distributeurs chinois d'un boycott et de sanctions judiciaires s'ils mettaient en avant le vin de leur rival honni! Là-encore, ce coup de bluff n'a pas produit les résultats escomptés.

Cet article a été partagé par les plateformes Alvinet et Niooz :

<http://www.alvinet.com/similaires/chateau-lafite-rothschild-chateau-lafitte-cru-pauillac-deboute-chine/27416434>

<http://infos.niooz.fr/chateau-lafite-rothschild-contre-chateau-lafitte-le-cru-de-pauillac-deboute-en-chine-3904988.shtml>

# Article du 09/09/2015 publié par le magazine en ligne Nouvelles Aujourd'hui.

Lien de l'article :

<http://nouvelles-aujourd'hui.com/chateau-lafite-rothschild-contre-chateau-lafitte-le-cru-de-pauillac-deboute-en-chine/>

Nouvelles

## Château Lafite-Rothschild contre Château Lafitte: le cru p Pauillac débouté en Chine

September 9, 2015 4:55 am · 0 comments

Views: 11



L'ensemble des autorités chinoises viennent p clore not nouvel épisode p la guerre que se livrer l'ensemble des deux millésimes bordelais. Château Lafitte, Propriété p Philippe Mengin, peut déposer sa marque en Chine et bénéficier p toutes l'ensemble des garanties qui y sont attachées. Malgré la guérilla tous azimuts

déclenchée componen le Premier Grand Cru p Pauillac.

Comme L'Express.fr l'avait déjà raconté en 2014, Château Lafite-Rothschild avait tenté d'empêcher la famille Mengin d'apposer la mention Lafitte sur l'ensemble des étiquettes p ses flacons. Après not arrêt p la Cour p cassation, la cour d'appel p Toulouse avait une fois p plus rejetée la demande p la famille Rothschild, en décembre 2008. Pour la Cour p cassation comme pour l'ensemble des magistrats bordelais, seul le critère p l'ancienneté p cette appellation pouvait départager l'ensemble des deux châteaux et décider lequel pouvait enregistrer et exploiter cette marque. Or, avec des mentions remontant à plus p 250 ans, le Lafitte avec deux "t" l'emportait sur celui p Pauillac, baptisé ainsi, mais avec not seul "t", au milieu du XIXème siècle.

## “Aucun risque p confusion dans l’esprit des consommateurs chinois”

**[Exclusif]** Sans appel possible. La décision rendue comopen L’office des marques p l’Administration chinoise p l’Industrie et du Commerce constitue not cinglant camouflet pour Château Lafite-Rothschild. Le 19 août dernier, après not peu plus p deux ans d’instruction du dossier, l’ensemble des autorités p l’Empire du Milieu ont effectivement rejeté l’ensemble des demandes p la famille du même nom d’empêcher l’enregistrement dans ce pays p la marque Château Lafitte, not simple Côtes p Bordeaux qui ne figure dans aucun classement des crus girondins. L’ensemble des attendus p cette décision, rendue publique le 4 septembre, sont sans indulgence pour Le Premier Grand Cru p Pauillac à not seul “t”: Il n’existe aucune similarité entre l’ensemble des deux marques et donc aucun risque p confusion dans l’esprit des consommateurs chinois. Contrairement au voeu des Rothschild, le Lafitte avec deux “t” est comme en France une marque notoire, avec tous l’ensemble des droits et garanties attachées à not tel statut. Cette décision p l’administration chinoise signe donc l’épilogue d’une bataille judiciaire longue p douze ans entre l’ensemble des deux vignobles.

Pour Philippe Mengin, cette victoire “incontestable”, obtenue au prix p quelques centaines p milliers d’euros en frais p procédures, préludait not nouveau départ à l’international. Afin p limiter l’ensemble des risques p contrefaçons p ses millésimes et bouteilles, il décidait, à la fin 2013, p déposer la marque Château Lafitte en Chine. C’était sans compter avec une dernière chicane du Premier Grand Cru p Pauillac. Ce fleuron des Bordeaux a saisi l’occasion p relancer la guérilla: 24 heures avant l’extinction du délai p contestation p cet enregistrement, il déposait une demande p rejet en Chine. Sans aucun espoir d’obtenir gain p cause puisque Lafitte n’avait pas manqué p joindre des copies des jugements français dans boy dossier. Davantage: fort p boy entregent, la marque Lafite au seul “t” aurait même “menacé” certains importateurs et distributeurs chinois d’un boycott et p sanctions judiciaires s’ils mettaient en avant le vin p leur rival honni! Là-encore, ce coup p bluff n’a pas produit l’ensemble des résultats escompté.

# Article du 11/09/2015 publié par la revue Decanter.

Lien de l'article :

<http://www.decanter.com/wine-news/chateau-lafitte-claims-trademark-win-in-china-274477/>

## Chateau Lafitte claims trademark win in China

Jane Anson September 11, 2015 0 Comments



**Côtes de Bordeaux producer Château Lafitte has claimed to have won a two-year trademark dispute with Château Lafite Rothschild in China.**



An artist's impression of Chateau Lafitte, Cotes de Bordeaux

Chateau Lafitte said that it has won the right to sell its Bordeaux wine under its own chateau name in China. But, first growth Chateau Lafite Rothschild declined to comment on the latest development in the case, other than to indicate that it did not consider the matter finished.

The dispute over the use of the name 'Lafitte' dates back to 2003 in France. In 2008 the Court of Appeal in Paris granted the estate the right to keep using a name that dates back to 1763, when it was owned by Raymond Lafitte.

The battle continued within the Chinese market, where Lafite Rothschild has been subjected to various unauthorised uses of its name, and has brought hundreds of lawsuits over trademark infringement.

In 2013, the **Paulliac** first growth estate registered a complaint with the Chinese trademark office asking that it overturn the registration of Château Lafitte.

The Administration of Industry and Commerce (AIC) ruled on 19 August 2015 that it would not uphold the complaint because there was no risk of consumer confusion.

'We have waited a long time for this result,' Philippe Mengin, owner of Château Lafitte, told **Decanter.com**.

'Our brand is now protected in China just as it is in France. The two brands co-exist in France and there is no reason why they can not in China also. We are for different consumers and at different price points, and the trademark office has agreed.'

Around 50% of the production of Château Lafitte, which uses Michel Rolland as a consultant, is sold within China.

# Article du 11/09/2015 publié par le magazine Vitisphère.

Lien de l'article : <http://www.vitisphere.com/breve-73682-Bordeaux-la-lutte-de-la-famille-Mengin-pour-deposer-sa-marque-chateau-Lafitte-en-Chine.html>

Vendredi 11 septembre 2015 - **Entreprise**  
Par Alexandre Abellan

Commenter (0) Imprimer Envoyer

## Bordeaux : la lutte de la famille Mengin pour déposer sa marque château Lafitte en Chine



Attaqués par le château Lafite Rothschild, le dépôt et l'utilisation en Chine de la marque château Lafitte vient d'être autorisé par l'Office des Marques de l'administration chinoise. L'arrêt chinois est un nouvel épisode dans la saga judiciaire lancée par le premier grand cru classé de Pauillac à l'encontre de l'un de ses homonymes partiels, une propriété familiale de 45 hectares en appellation Côtes de Bordeaux. D'abord française (de 2003 à 2009, avec un arrêt de la Cour de Cassation en faveur du château Lafitte), cette procédure avait pris le chemin du marché chinois en juin 2013. Après avoir été validée par une commission de révision, la marque « *château Lafitte* » a été soumise à une procédure d'opposition pour finaliser son dépôt de la marque. Ce qui avait provoqué l'attaque du cru de Pauillac, ou du pot de fer contre le pot de terre ([cliquer ici pour en savoir plus](#)).

Propriétaire exploitant du château Lafitte, Philippe Mengin est soulagé par cette décision administrative, et satisfait de pouvoir le savourer aux côtés de son père, Max Mengin (qui avait pris la gestion du domaine en 1991 et fête cette année ses 88 ans). « *Cela fait douze ans que l'on se bat, pas par choix, mais pour avoir le droit d'exister. Et simplement de vendre nos vins* » résume Philippe Mengin. Exigeant financièrement, ce combat aura été « violent » sur le marché chinois, les Domaines Barons de Rothschild (Lafite) ayant « *menacé nos distributeurs, et attaqué l'un d'eux. Ils sont prêts à tout pour défendre à l'export la marque Lafite, qu'ils déposent, mais n'exploitent pas\** » témoigne Philippe Mengin. Il rappelle que ses vins ne créent aucune confusion avec Lafite-Rothschild, ne partageant ni appellation, ni présentation, ni valorisation : « *ce serait prendre le consommateur chinois pour un idiot que de croire qu'il pourrait confondre un vin vendu 30 € avec une bouteille à 1 500 €...* »

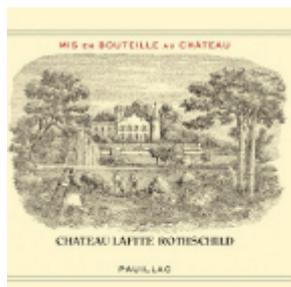
Dénommée « *Lafitte tout court* » depuis 1763, le château exporte 95 % de sa production (pour moitié en Chine). Sollicitée, les domaines Barons de Rothschild (Lafite) n'ont pas souhaité commenter le fond de cette affaire (ni des autres en cours). Le cru classé annonce cependant que l'instruction est toujours en cours et qu'il fera appel de la décision chinoise. Philippe Mengin estime que le château Lafite Rothschild a peu de marge de manoeuvre, la Commission de Révision s'étant déjà prononcée en faveur du château Lafitte.

\* : Sauf pour héberger leur plate-forme internet, « [lafite.com](http://lafite.com) ».

# Article du 11/09/2015 publié par le magazine V&S NEWS

## Lafitte contre Lafite-Rothschild : la Chine tranche en faveur du premier

11 09 15 | Entreprises - Accueil | Francois Boucher



L'Office chinois des marques, qui relève de l'Administration d'État pour l'Industrie et le Commerce (SAIC), a entériné le dépôt en Chine, par son propriétaire la famille Mengin, de la marque Château Lafitte, malgré l'opposition qu'avait formulée Domaines Barons de Rothschild (DBR), arguant d'un risque de confusion avec Château Lafite-Rothschild. L'Office chinois des marques a jugé « qu'il n'existait pas de similarité risquant d'entraîner la confusion des consommateurs entre les marques Château Lafitte et Château Lafite-Rothschild, et que ce dernier ne pouvait bénéficier en Chine de la protection due à une marque notoire », explique Philippe Mengin, qui se réjouit de la décision. Celle-ci confirme un arrêt de la Cour de cassation française de 2008, qui avait déjà débouté DBR face à Château Lafitte, en France, dans des circonstances analogues.

**V&Snews: L'essentiel de l'actualité économique des vins & spiritueux**

[Accueil](#) | [Mentions légales](#) | [Abonnez-vous](#) | [L'équipe rédactionnelle](#) | [Contactez nous](#)

Éditeur : Terre de Vignes - Sarl au capital de 50 000,45 € - RCS Paris n° 404 912 362 - Code NAF : 5814Z  
Siège social : 23, rue Jean-Pierre Timbaud - 75011 Paris  
courriel : [contact@vsnews.fr](mailto:contact@vsnews.fr)[contact@vsnews.fr](mailto:contact@vsnews.fr)